

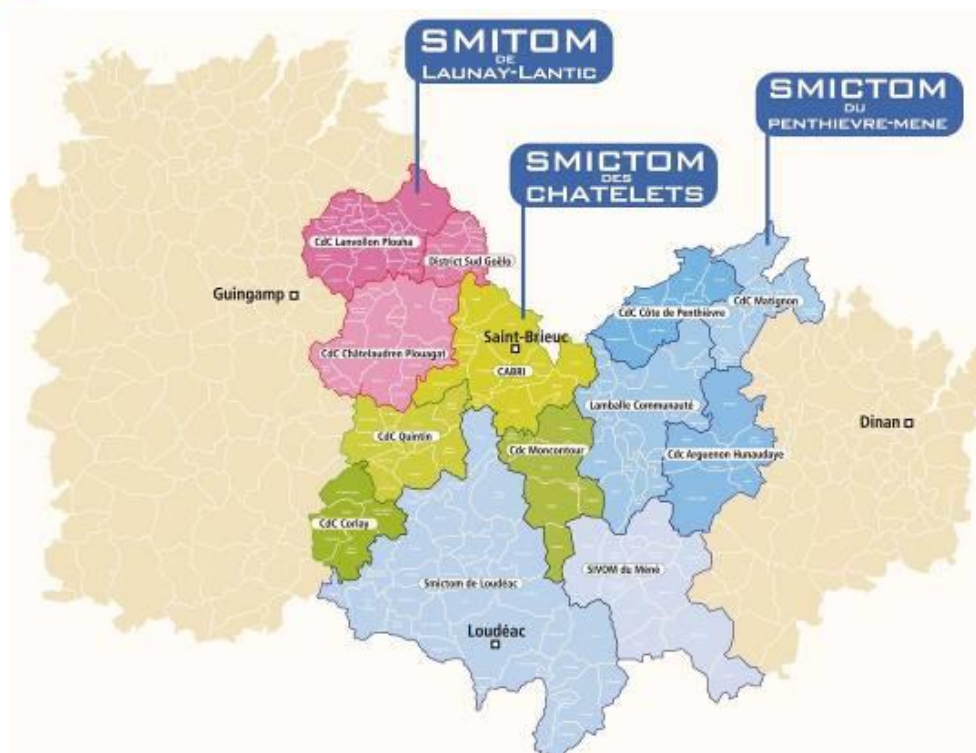
Dossier de presse



Bilan 2010 de la collecte sélective du SMETTRAL



Le SMETTRAL en quelques lignes



En 1997, né d'une volonté politique issue de l'intercommunalité, le **S.M.E.T.T.R.A.L 22** (Syndicat Mixte d'Etude du Tri des déchets ménagers de la zone centrale des Côtes d'Armor) a été créé pour mettre en œuvre le Plan Départemental des Déchets sur la zone centrale des Côtes d'Armor.

LE S.M.E.T.T.R.A.L est un syndicat intercommunal qui a pour compétence les études et le traitement des déchets ménagers.

Il regroupe 3 syndicats intercommunaux :

- ✓ SMITOM de Launay Lantic
- ✓ SMICTOM des Châtelets
- ✓ SMICTOM de Penthièvre Mené

Ce qui représente 11 collectivités disposant de la compétence collecte, soit 152 communes adhérentes sur la zone centrale des Côtes d'Armor, pour un total d'environ 300 000 habitants.

Sa principale mission est la gestion du **centre de tri GENERIS**, outil de traitement de la collecte sélective mise en place sur le territoire de la zone centrale des Côtes d'Armor. Le centre a pour vocation de préparer les déchets ménagers recyclables à l'expédition vers les filières de recyclage adéquates, selon le type de produits recherchés par celles-ci :

- **Plastiques** (Pet Clair, PET Coloré, Pehd)
- **Papier** (Gros de Magasin, JRM)
- **Carton** (cartonnette d'emballages, gros cartons)
- **Tetrapak**
- **Métaux** (Acier, Alu)

Les résultats en 2010

17 164 tonnes d'emballages ménagers ont été triées sur GENERIS avec un taux de refus moyen de 9 %.

15 378 t sont recyclées cette année, soit **51.25 kilos** par habitant.



Le tri par matériau

> Les meilleures performances sont obtenues sur le papier.



Plastique

5,04 kilos par habitant



**Carton -
Cartonnette
Brique**

11,41 kilos par habitant



Métaux

1,36 kilo par habitant



**Journaux
magazines -
Autres Papiers**

33.44 kilos par habitant



L'impact environnemental

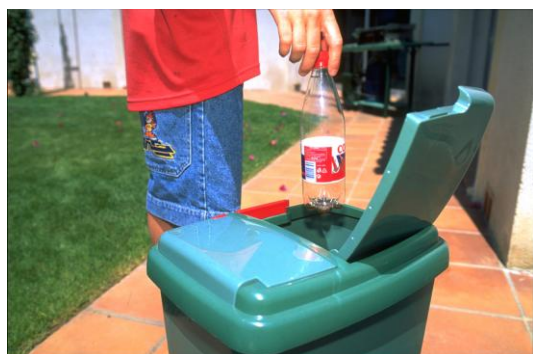
La politique de gestion des déchets est guidée par la **volonté d'assurer un développement durable en passant de l'élimination des déchets ménagers à leur valorisation.**

L'action de notre collectivité a donc pour objectifs :

- d'encourager le geste de tri : la collecte sélective économise de précieuses ressources naturelles en recyclant les emballages triés par les habitants ;
- œuvrer pour la protection de l'environnement.



Elle repose sur une chaîne d'acteurs publics et privés dont la collaboration permet d'offrir à chaque déchet le traitement environnemental le plus pertinent.



Le citoyen est le premier maillon de cette chaîne ; sans son implication, rien n'est possible. Nous comptons donc sur la participation éco-citoyenne de tous les habitants.

L'impact environnemental

L'impact en termes de recyclage

Les emballages triés par les habitants sont recyclés après avoir été :

> retriés au centre de tri de GENERIS

Les emballages y sont séparés par matériau avant d'être expédiés sous forme de balles dans les usines de recyclage.



> transformés dans des usines de recyclage

Les usines de recyclage transforment les matériaux en une nouvelle matière première (dite « secondaire »), réutilisée ensuite par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.

Le recyclage permet de fabriquer des nouveaux produits en économisant des matières premières. Ainsi, au SMETTRAL.22:

1 514 tonnes



de plastique triées =



2 744 125 pulls polaires

361 tonnes



d'acier triées =



517 voitures

(Une voiture de 1 000 kg contient environ 600 kg d'acier)

3 425 tonnes



de cartons, briques, triées =



7 435 855 emballages en carton
(De 6 bouteilles)

L'impact environnemental

L'impact environnemental de la collecte sélective par matériau

Parce qu'il conduit à leur recyclage, le tri des emballages a un impact direct sur l'environnement. Il permet d'économiser :

- des ressources naturelles ;
- de l'énergie ;
- de l'eau.

> 1 514 tonnes de **plastique** triée et recyclée



925 tonnes de **pétrole** brut économisés



> 13 457 tonnes de **papier et carton** triée et recyclée



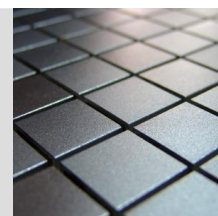
18 920 tonnes de **bois** épargnées



> 46 tonnes d'**aluminium** triée et recyclée



112 tonnes de **bauxite** épargnée



> 10 102 tonnes de **verre** triée et recyclée



6 637 kilos de **sables** épargnés



> 361 tonnes d'**acier** triée et recvlcée



692 tonnes de **minerai de fer** épargnée



L'impact environnemental

L'impact environnemental global de la population du SMETTRAL (300 000 Habitants)

Globalement, le geste de tri des habitants du secteur SMETTRAL (Zone Centrale des Côtes d'Armor) ont permis :

- d'éviter **12 148 tonnes éq. CO²**, soit la consommation annuelle de :
 - **7 230** personnes
 - **3157** foyers (base 2.3 pers par foyer, chiffres INSEE 2007)
- d'économiser **177 923 MWh** d'énergie électrique, soit la consommation annuelle de :
 - **17 273** personnes
 - **7 542** foyers (base 2.3 pers par foyer, chiffres INSEE 2007)
- d'économiser **659 101 m³** d'eau, soit la consommation annuelle de :
 - **11 983** personnes
 - **5 232** foyers (base 2.3 pers par foyer, chiffres INSEE 2007)



A lire

Les équivalences en économies générées ont été calculées à l'aide du logiciel WISARD™ qui respecte une méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie. Grâce à cette méthode, il est possible de comparer deux scénarios de gestion des déchets.

Dans le cas présent, les deux scénarios comparés sont :

- 1) le recyclage des emballages
- 2) le traitement moyen des ordures ménagères résiduelles en France (source ADEME : 52% décharge et 48% incinération)*

Analyse du Cycle de Vie (ACV)

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode normalisée au niveau international (détaillée dans les normes ISO 14040 à 14043). Elle est conçue pour évaluer les effets sur l'environnement d'un service ou d'un produit, depuis l'extraction des ressources naturelles jusqu'aux filières de traitement en fin de vie. Elle comptabilise à la fois les "impacts générés" (au cours de la collecte, du transport, et des procédés de tri et de recyclage...) et les "impacts évités" (économies de matières premières et d'énergie grâce aux valorisations matière et énergétique).

Exemples d'impacts pouvant être étudiés : consommation de ressources naturelles (eau, pétrole, charbon...), consommation d'énergie, effet de serre (émissions de CO₂, CH₄...), pollution de l'air, pollution des eaux...

Le logiciel WISARD

Le logiciel WISARD™, propriété de la société Ecobilan, a été développé suite notamment à des études menées pour Eco-Emballages et l'ADEME depuis 1993. Plusieurs versions successives ont été développées jusqu'à ce jour. En 1999, le logiciel a fait l'objet d'une revue critique par un comité d'experts internationaux qui a validé la méthodologie et les sources de données utilisées. En 2005 et en 2007, les procédés de traitement modélisés dans Wisard ont fait l'objet d'une réactualisation prenant en compte les données réactualisées des industriels. De nombreuses collectivités territoriales en France et à l'étranger ont utilisé WISARD™ pour mesurer les impacts environnementaux de leurs systèmes de gestion des déchets.